



Dépêche 70/04

RIG = RIGUEUR

Le solde du régime indemnitaire va être versé sur les comptes dans quelques jours.

L'augmentation pour 2004 est de 0,70 % pour l'ACF et le Rendement, et de 0,50 % pour l'IFTS comme pour le traitement puisque cette prime correspond au 12^{ème} de notre salaire mensuel.

A compter de 2005, le solde du RIG ne sera plus versé ; il sera intégré aux diverses primes mensuelles du fait de la mise en place de la retraite additionnelle à concurrence de 20 % du salaire brut.

Paris, le 16 décembre 2004